

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2016

### DELIBERATION N°16/057

#### **Convention de travaux de mise en sécurité entre la commune de Veauche et l'EPORA Site rue Irénée Laurent**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention d'études et veille foncière approuvée par délibération N°15/047 du Conseil d'Administration du 13 mars 2015 et signée le 15 avril 2015 entre la commune et l'EPORA,

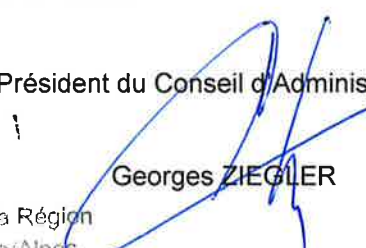
Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention de travaux de mise en sécurité entre la commune de Veauche et l'EPORA relatif à la rue Irénée Laurent.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

  
Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

  
Georges ZIEGLER

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du Département du Rhône  
par délégation,  
  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

**16 MARS 2016**

Guy LÉVI